




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-260**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167142-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF -
ANNEE BUDGETAIRE 2015**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S.Dijon

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Education

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF - ANNEE BUDGETAIRE 2015- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Au titre de l'année budgétaire 2015, la Direction de l'Education a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Institut Départemental de l'école moderne « Pédagogie Freinet ».

Vous trouverez ci-dessous, le détail de cette demande :

L'institut Départemental de l'Ecole Moderne Pédagogie Freinet, organise son 52ème congrès du 19 au 22 août 2015 à Aix-en-Provence dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire La Mareschale.

Il est proposé d'attribuer à cette association une aide exceptionnelle de 3 000 € pour l'organisation de ce congrès.

Cette proposition a été validée le 12 mai 2015.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2015 à l'Institut Départemental de l'Ecole Moderne Pédagogie Freinet, d'un montant de 3 000 €. pour l'organisation d'un congrès.

- **DIRE**, que la dépense en résultant, soit la somme de 3 000 € (trois mille euros) sera imputée au budget de la Ville – exercice 2015 – ligne budgétaire 213--6574--922 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-260 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE
EDUCATIF - ANNEE BUDGETAIRE 2015-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

ANNEXE

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
A CARACTERE EDUCATIF**

EXERCICE 2015

Ligne budgétaire : 213--6574--922

disponibilités : 24 083,60 €

ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION 2013	SUBVENTION 2014	SUBVENTION proposée pour 2015
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE				
INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE MODERNE PEDAGOGIE FREINET Ecole La Mareschale Avenue Baudoin 13090 AIX EN PROVENCE	Organisation du 52° Congrès du 19 au 22 août 2015 Pédagogie Freinet			3 000,00 €
TOTAL				3 000,00 €